

L'association de pêche se porte bien



L'association de pêche se porte bien

Les membres de la société de pêche estangoise ont tenu leur assemblée générale dimanche 16 janvier.

Le président de l'Association de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA), Michel Panizzon, a ouvert la réunion en saluant et remerciant les représentants du conseil municipal, ainsi que les présidents des associations et évidemment les membres de l'AAPPMA estangoise.

Michel Panizzon a invité l'assistance à observer une minute de silence pour rendre hommage à Jean Deyman qui faisait partie de la société de pêche durant de nombreuses années et qui est décédé le 21 décembre 2021.*

Le président a ensuite apporté les précisions suivantes :

« Suite à l'assemblée générale du 5 septembre 2021, un nouveau bureau a été élu et se compose de Louise Scrite , vice-présidente ; Véronique Crevet, secrétaire ; Daniel Crevet, trésorier ; et Michel Panizzon, président. »

Michel Panizzon a remercié tous les bénévoles de l'association pour le temps qu'ils ont consacré à venir participer aux lâchers de poissons. Il a ensuite profité de l'occasion pour présenter et remercier Gilles Mahagne qui est en formation pour devenir le garde de pêche de la société Estangoise.

En 2021 l'AAPPMA Estangoise a vendu 172 cartes de pêche.

Le président a informé les membres de l'association que la commune, la fédération départementale de pêche et la société estangoise ont signé une convention concernant le Pesqué. Dorénavant au Pesqué, la pêche sera ouverte toute l'année sauf durant les trois jours des fêtes d'Estang, car le Pesqué sera réservé au concours de pêche.

Évidemment tout pêcheur devra être en possession de la carte de pêche de l'année en cours.

Avec la Fédération départementale, l'AAPPMA estangoise a fait éclore 40 000 œufs de truites Fario et malgré une grande perte, les survivantes ont été mises dans la réserve de l'Estang à Lias.

Le président a détaillé les alevinages réalisés :

« Nous avons aleviné en tanches, gardons, goujons au Midour en bas de Panjas et au Moustic à Monlezun, et l'Estang. Pour l'ouverture de la truite, la Fédération départementale a déversé 200 kg de truites Fario. Nous avons déversé 300 kg de truites Arc-en-ciel. Les lâchers se sont déroulés de mars à mai comme chaque année, et espacés de quinze jours. »

Daniel Crevet a présenté les comptes qui révèlent une bonne gestion, et une avance financière en cas de besoin. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité. Le président et le trésorier ont remercié les municipalités pour les subventions accordées à l'AAPPMA.

L'entretien de certaines berges a été abordé, puis le président a présenté les projets pour l'année 2022 :

« Dans le lavoir, il est prévu de faire éclore 60 000 œufs de truites Fario. 80kg de gardons, 50kg de tanches et 300kg de truites seront déversés.

Le premier lâcher de la Fédération départementale se fera le 3 mars et le deuxième lâcher de la Fédération départementale est prévu pour le 25 mars.

Notre AAPPMA effectuera en principe trois lâchers qui se réaliseront les 8 avril, 22 avril et 6 mai. »

Pour l'acquisition des cartes, il est programmé des permanences au local de l'ancienne Gendarmerie.

La première permanence se déroulera le samedi 5 mars et la deuxième, le vendredi 11 mars.

L'assemblée générale s'est déroulée selon les règles sanitaires en vigueur. Les membres du bureau ont sorti leur masque seulement au moment de la photo.